



Réf : 166 /DAF/RH/2026

23 JUIN 2026

AVIS

RESULTAT FINAL DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 2^{ème} GRADE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle que modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base en ce qui concerne l'ANAM, tel que modifié et complété ;
- Vu les Décrets n°812.18.2 du 24 Mouharram 1440 (4 octobre 2018) et n°2.23.914 du 11 Rabia1er (27 septembre 2023) portants respectivement nomination et renouvellement de la nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie;
- Vu le statut particulier de l'ANAM tel que modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-05-72 du 29 chaoual 1426 (2 décembre 2005) relatif au statut particulier du corps des techniciens interministériels;
- Vu la décision °152/RH/DAF/2025 en date du 14 Avril 2026 relative à l'ouverture de l'Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'accès au grade de Technicien 2^{ème} Grade;
- Vu le procès-verbal n° 217/DAF/RH/2026 de la commission de l'Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'avancement de grade, réunie en date du 16/06/2026.

IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

NOM ET PRÉNOM	NOUVEAU GRADE
Mme. Oumaima KHOUBRANE	Technicien 2 ^{ème} Grade

Agence Nationale de l'Assurance Maladie
Le Directeur Général
Dr. Khalid LAHLOU